

DÉLIBÉRATION n° 2025-04-02-22

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 20/03/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 18</i> <i>Votants : 24</i> <i>Ayant donné procuration : 6</i> <i>Absentes excusées : 2</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MANIAS Marcel, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, MEILLET Bruno. <i>Étaient représentés :</i> CONTET Jean-Pierre, VEDRINE Sandrine, URAS Michaël, LABOUREY Cloé, WETZEL Brigitte, FRANÇOIS Claudine, <i>Procurations données :</i> CONTET Jean-Pierre a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, VEDRINE Sandrine a donné procuration à MARTINO Jean-Luc, URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte, LABOUREY Cloé a donné procuration à BUSSON Christine, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, FRANÇOIS Claudine a donné procuration à DURY Bernard, <i>Absentes excusées :</i> ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie. <i>Absent :</i> REBOUH Mehdi ARNAUTOVIC Meho est nommé secrétaire de séance.
OBJET : <i>Création d'emploi (Mairie)</i>	
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 24</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	

Madame la Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la liste des emplois communaux adoptée par l'assemblée délibérante le 11/04/2024,

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif, afin de remplacer le départ en retraite d'une adjointe administrative de 2^{ème} classe en 2023 (mairie), et afin de répondre aux besoins en ressources humaines pour assurer le bon fonctionnement des services de la commune (accueil mairie et comptabilité Pôle Enfance-Jeunesse-Bâtiments / Crèche),

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante :

- La création de l'emploi d'adjoint administratif à temps complet (35h hebdomadaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

Fait et délibéré à Bavans, le 02/04/2025

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le



ID : 025-212500482-20250402-DELIB2025040222-DE

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 11/04/2025
Publiée sur site internet le : 11/04/2025

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.